juillet 2023

Elingues, crochets et anneaux

La sécurité à toute épreuve

Image not found or type unknown

Les secteurs de l'industrie et du bâtiment ont quotidiennement recours à des opérations de levage engageant d'indispensables accessoires, au rang desquels élingues, crochets ou anneaux. Utilisés par des opérateurs aux compétences diverses, dans le cadre d'un marché porteur, leur mise en oeuvre requiert d'autant plus de vigilance.

A l'heure où chacun boucle sa valise en prévision des vacances d'été et se demande déjà quel best-seller il va pouvoir emporter pour profiter au mieux de son temps libre, un opuscule de 75 pages s'impose : le « Mémento de l'élingueur » !!!

Un document de référence dans l'univers du levage et de ses accessoires. Une somme de connaissances, largement illustrée, publiée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité, l'INRS, qui met en lumière les bonnes pratiques de l'élingage. Réactualisé en mai dernier, et téléchargeable gratuitement sur le site Internet de l'INRS, l'ouvrage est d'une grande clarté. Non seulement, il embrasse l'ensemble des problématiques du secteur d'activité, surtout, il tient compte de l'évolution des technologies. En tout point, sa lecture semble incontournable pour qui s'adonnera aux joies du levage après des congés bien mérités. Et si ce mémento s'adresse en premier lieu aux utilisateurs d'accessoires de levage, il deviendra vite indispensable aux revendeurs de ces matériels, soucieux de distiller un conseil de qualité à leurs clients. Il est, en effet, un outil précieux pour le choix et la mise en œuvre d'un dispositif de liaison adapté entre une charge et un appareil de levage, afin qu'une telle opération de manutention se déroule au mieux, en toute maîtrise des risques. Car le maître-mot en matière de levage est bien la « sécurité ». Celle des personnels, assurément. Celle des charges transportées, également. Evidemment.

Une réglementation stricte

Les secteurs de l'industrie et du bâtiment ont quotidiennement recours à des opérations de levage pour déplacer des charges, généralement lourdes et/ou de grandes dimensions. Le fait est que cette opération de manutention, qui nécessite des équipements de levage adaptés, tant aux éléments à transporter qu'à leur environnement, ne saurait être menée à bien sans d'indispensables accessoires de levage, au premier rang desquels les élingues, les crochets ou les anneaux, même s'il en existe bien d'autres, puisque sous le crochet d'une grue ou d'un palan peuvent être installés une grande variété de crochets, tous spécifiques, à l'instar de ceux destinés au transport vertical des bobines de fil d'acier, ou de pinces, comme celles que l'on utilise pour soulever des fûts de 200 litres.

La sécurité étant fondamentale dans le domaine du levage où des erreurs de manipulation, autant que l'utilisation de matériels endommagés ou de qualité insuffisante, peuvent engendrer des accidents toujours trop coûteux et parfois dramatiques au plan humain, les accessoires de levage de toute nature sont soumis à une réglementation stricte, riche d'un marquage simple et compréhensible de tous : la charge maximale d'utilisation, abrégée en CMU. La CMU indique le poids maximum qu'un élément de levage est autorisé à soulever. Elle est notée sur la plaque d'identification obligatoire apposée sur chaque élément de levage, celle-ci pouvant prendre la

forme d’une étiquette souple et inamovible sur une élingue textile ou peut également être gravée dans la masse d’un crochet, de façon à être parfaitement lisible lors de l’utilisation de celui-ci.

Avec le souci d’accroître la sécurité des utilisateurs de matériels de levage et pour leur certifier que, dans le cadre d’un usage normal, ils n’atteindront jamais les contraintes extrêmes d’un produit, le législateur européen impose aux fabricants de prendre en compte la charge de rupture des matériels — et particulièrement des élingues — qu’ils mettent sur le marché et de leur appliquer un coefficient de sécurité défini au minimum à 4 pour des matériels en chaîne, à 5 pour ceux en câble et à 7 pour ceux en textile. Ainsi, la charge de rupture d’une élingue câble devra être cinq fois supérieure à sa charge maximale d’utilisation. Autrement dit, si sa CMU est d’une tonne, la charge de rupture d’une élingue câble devra être au minimum de cinq tonnes. Quand bien même, cette marge de sécurité peut paraître très importante, le strict respect des normes est obligatoire. «L’utilisateur a la responsabilité de prévoir le moyen de levage adapté à sa charge. », souligne Sébastien Rodriguez, Business Unit Manager de Rud Lifting France, spécialiste des élingages et des systèmes d’arrimage, filiale du groupe allemand Rud, leader mondial des anneaux de levage «C’est à lui de regarder la plaque d’identification qui spécifie la capacité du moyen de levage et de savoir si le moyen de levage qu’il souhaite utiliser correspond bien au poids de la charge qu’il souhaite transporter ». Et pas question de laisser l’opérateur se livrer à d’aventureux assemblages d’accessoires, installant à sa fantaisie, sur une élingue chaîne, un crochet raccourcisseur dont la CMU serait inférieure à celle-ci. Suivant l’adage populaire « prudence est mère de sûreté », certains, comme le fournisseur global en matière de levage et de manutention néerlandais Rema, ont même imaginé donner un repère coloriel aux éléments de mêmes CMU pour s’assurer, d’un coup d’œil, que leur association répondra aux exigences de la norme.

Traçabilité

Très largement commercialisés par une poignée d’hyper-spécialistes du levage et par l’ensemble des distributeurs multi-spécialistes de la fourniture industrielle, ces élingues de levage, en chaîne, en câble ou en textile, ces crochets et ces anneaux généralement en acier allié font l’objet de l’attention la plus grande de la part de leurs fabricants, qui élaborent des gammes larges et profondes, de manière à répondre aux besoins les plus divers, allant même jusqu’à proposer des solutions sur-mesure pour des opérations passant parfois toute mesure, notamment dans l’industrie. Qu’il s’agisse du levage d’un container dans le secteur du transport maritime, d’une charge d’une tonne de matériaux dans le bâtiment ou d’un élément de 50 tonnes dans le cadre de la maintenance d’une centrale nucléaire, si le risque zéro n’existe pas, le droit à l’erreur n’est pas permis. Ainsi, depuis de nombreuses années, ces industriels, qui vivent sous l’empire de normes européennes strictes, sont coutumiers des certifications pour attester de la qualité de leurs produits et sont contraints aux rigueurs de la traçabilité de ceux-ci.

«Tous...

Veuillez vous identifier pour consulter la totalité de l'article.

Vous avez perdu votre n° d'abonné. N'hésitez pas à nous contacter. Valider

Vous n’avez pas de n° d'abonné ?
Abonnez-vous pour bénéficier de nos revues et l'accès à l'intégralité des articles !

S'abonner à la revue